

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00240**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24/06/2024**

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002455
Commission	<b>Santé - Solidarité - Handicap - Séniors</b>		
Direction en charge	Séniors Solidarité		
Objet	Soutenir les actions en faveur des personnes âgées pour bien vivre ensemble dans la cité quels que soient les âges - Attribution de subventions - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

#### **Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

#### **Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

#### **Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

#### **Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

#### **■ Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la Ville de Saint-Étienne fait en sorte que chaque génération s'épanouisse. Une société de la longévité doit faciliter la vie des seniors et de leur entourage. Le bien vieillir est un impératif. La Ville de Saint-Étienne y répond par une organisation urbaine et des services adaptés et par une multiplicité d'habitats convenant à tous.

## ■ Motivation et opportunité

Afin d'encourager leurs initiatives qui revêtent un intérêt communal incontestable, la Ville de Saint-Étienne participe au financement d'associations œuvrant auprès des seniors, en leur octroyant des subventions de fonctionnement et de projets.

Les associations concernées contribuent directement à l'objectif de tendre vers la société de la longévité qui vise à garantir à nos seniors de vivre avec intensité et plaisir leur temps libre. Elles s'inscrivent de la même manière dans le cadre de la reconnaissance "Ville inclusive et durable" attribuée à la Ville de Saint-Étienne par l'UNESCO, qui distingue les villes engagées en faveur de l'inclusion de tous les citoyens dans la société, dont les personnes âgées.

Par ailleurs, une subvention spécifique "festivités au profit des seniors" est versée aux associations qui organisent, une fois dans l'année, des festivités au profit de nos aînés. Elle est fixée à 12 euros par adhérent domicilié à Saint-Étienne.

## ■ Contenu

Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

### 1- Fonctionnement

NOM DE LA STRUCTURE	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE
France Alzheimer Loire	1 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000.00 €</b>

### 2- Subvention d'investissement pour les Espaces de Pratiques Numérique (EPN)

NOM DE LA STRUCTURE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE
Office Stéphanois pour les Aînés	Espace de pratiques numériques – Investissement	1 084.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 084.00 €</b>

### 3- Subvention de fonctionnement pour les Espaces de Pratiques Numériques (EPN)

NOM DE LA STRUCTURE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE
Office Stéphanois pour les Aînés	Espace de pratiques numériques – Fonctionnement	8 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 000.00 €</b>

### 4- Repas festifs seniors stéphanois

NOM DE LA STRUCTURE	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE
Club de l'amitié de Montplaisir	396.00 €
Rencontre	240.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>636.00 €</b>

## ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint- Etienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	1 084.00 €		9 636.00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>1 084.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>9 636.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>1 084.00 €</b>		<b>9 636.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 10 720.00€,
- approuver l'avenant n°1 à la convention financière approuvée par la délibération du 25 mars 2024 avec l'Office Stéphanois pour les Aînés,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2024	204	20421	2022-C-6845	2024	65	65748
Recettes							

*"Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur dossier de demande de subvention".*

## ■ Décision

### Proposition adoptée

34 voix pour

Ne prend pas part au vote : Mme Nicole AUBOURDY

Pour Extrait,  
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS